
Séance du mardi 20 décembre 2022

Date de la convocation : mardi 13 décembre 2022

Administrateurs : 21

L'an deux mille vingt-deux et le vingt décembre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : 14

Votants : 17

Présents : Martine AUBRY, Josiane BIGUINET, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Dominique MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN, Claude THOMAS, Pascale ZEHR, Guillaume PALIN, Marie-Madeleine MOUTON

Représentés : Evelyne BERTHAUX, Dominique JEANNESSON, Thierry RAMAND

Excusés : Sophie CHARRIOT, Dominique DIDIER, Luc GERARD

Absents : Philippe BRISSE

DCA_2022_23 - Objet : Tarification séjour Pôle Ados février 2023

Vu le Code de l'action social et des familles,

Vu la délibération N°DCA_2022_13BIS en date du 20 septembre 2022

Madame La Présidente expose que dans le cadre de l'organisation d'un séjour d'hiver à destination des adolescents du territoire, la tarification séjour court prévue lors du conseil d'administration du 20 septembre ne permet pas de couvrir suffisamment le coût du séjour.

La présidente propose d'adapter le tarif suivant afin de revaloriser la participation des familles.

RF BAR LE DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/01/2023 055-200027787-20221220-DCA_2022_23-DE

Tarifs pour le séjour à la Bresse Pôle Ados hiver 2023 (du 11 au 13 février) :

TARIF POUR 1 ADO	QF	Séjour court (3 jours, 2 nuits)
Codecom	0 à 500	134 €
	501 à 750	152 €
	751 à 1200	170 €
	>1200	194 €
Hors Codecom	0 à 750	194€
	>750	218 €

Les chèques vacances sont acceptés. Les bons CAF et MSA sont déductibles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident d'appliquer, pour le séjour du 11 au 13 février 2023, les tarifs proposés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 04 janvier 2023 et publié ou notifié le 04 janvier 2023
--